



## **SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**

### **Conseil Syndical du 11 avril 2024**

#### **Votants présents :**

M. Jean GALAND, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Bruno LAFON, Mme Nelly DELEPINE, Mme Béatrice AURIENTIS, Mme Karine DESMOULIN, M. Vincent MAURIN, M. Cédric PAIN.

Un pouvoir est donné à M. Jean-Yves ROSAZZA par M. Xavier DANNEY.

#### **Excusé(e)s :**

M. Jean-François BOUDIGUE, M. Xavier DANNEY, Mme Marie LARRUE, M. Patrick DAVET.

#### **Assistaient à la réunion :**

M. Éric COIGNAT, M. Alain BALLEREAU.

#### **Président de séance :**

M. Jean GALAND.

#### **Secrétaire de séance :**

Mme Béatrice AURIENTIS.

#### **Assistaient également à la réunion :**

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Arnaud COMBES (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 11 mars 2024.

- **Délibération n° : 04-2024**

- **Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2024.**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, 11 avril 2024, à Lanton approuve à l'unanimité la présente délibération.



**SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**  
**Conseil Syndical du 11 avril 2024**

**Délibération n° : 04-2024**

**Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2024.**

L'article 4 des statuts du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon prévoit que le Conseil Syndical vote le budget.

Dans ce cadre, la délibération 27-2023 permettait le vote du Budget Primitif sur la base des éléments financiers estimés et en adéquation avec le débat d'orientation budgétaire approuvé à l'occasion du Conseil Syndical du 12 décembre 2023.

A ce stade, et compte tenu du vote du Compte de Gestion 2023, du Compte Administratif 2023 et de l'affectation des résultats 2023, il est désormais possible d'intégrer les résultats financiers de l'année 2023 au budget du Syndicat Mixte pour l'année 2024.

De manière cohérente avec les missions du Syndicat Mixte, les principales dépenses concernent des opérations d'investissement et des travaux d'entretien maintenance. Selon l'avancement des dossiers environnementaux afférents, les opérations de dragage constituent également une part significative des dépenses. Le reste du budget concourt au fonctionnement courant de la structure.

Ce projet de Budget Supplémentaire a également pour objectif d'affiner le budget au regard du fonctionnement de ce début d'année et de perspectives plus précises. L'intégration des résultats permet d'envisager de nouvelles dépenses d'investissement avec une prudence consécutive aux révisions de prix attendues et à l'augmentation des charges.

**Décision :**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 11 avril 2024 décide :

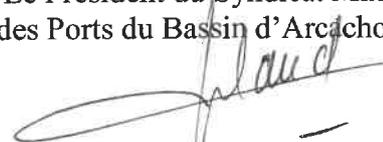
- De voter le Budget Supplémentaire 2024 présenté en annexe ;
- De donner mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Lanton, le 11 avril 2024.

Le secrétaire de séance

  
Marie Béatrice AUBRENTIS

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

  
Jean GALAND

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.